



ESSENTIEL 2020

VOCATION

La vocation de la Ligue est de lutter contre les cancers et toutes leurs conséquences. C'est la seule organisation non gouvernementale sur le territoire national qui agit sur l'ensemble des domaines, décrits dans ce document, dans la lutte contre les cancers.

Elle déploie son activité dans les domaines de la recherche, de la prévention et de la promotion des dépistages, de l'action pour les personnes malades et à travers sa mission « société et politiques de santé ».

La Ligue dispose d'une école de formation pour soutenir ses activités en formant ses bénévoles et salariés. Elle possède également une inter-commission chargée des actions internationales qu'elle finance.



MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Ligue est composée de 103 associations, « Comités départementaux », qui assurent avec l'appui d'un siège fédéral, constitué également en association, une présence sur tout le territoire national, en métropole et en Outre-Mer. À ce titre, chacune d'entre elles possède un Conseil d'administration et un Bureau. Sa présence territoriale au plus proche de la population est inscrite dans ses gènes.

La Ligue contre le cancer est essentiellement financée par la générosité du public. Ceci garantit son indépendance tant vis-à-vis des pouvoirs publics que d'acteurs privés intervenant notamment dans le domaine de la santé.

La Ligue réalise et/ou fait réaliser des actions entrant dans la lutte contre les cancers.

Ses travaux sont conduits par des salariés et des bénévoles. Ils interviennent dans les domaines administratifs, comptables et dans les missions sociales de la Ligue. Les membres des Conseils d'administration des 104 associations sont tous bénévoles. La Ligue possède une école afin de former l'ensemble de ces acteurs qu'ils soient bénévoles ou salariés.

CONTEXTE LIÉ À LA CRISE ENGENDRÉE PAR LA COVID-19

Dès le début de la crise, la Ligue a pris des mesures pour que l'ensemble de ses collaborateurs soient équipés pour télétravailler. De nombreuses réunions ont été organisées pour maintenir le contact tant avec les bénévoles que les salariés *via* les outils de visioconférence. Les missions sociales et les activités administratives ont ainsi pu être réalisées.

Plusieurs milliers de bénévoles ont du suspendre leurs activités à la Ligue du fait de la suppression de manifestations et du besoin de les protéger. Ils seront remobilisés dès que la situation sanitaire le permettra.

Un fonds de solidarité existe au Siège de la Fédération pour aider les associations membres, qui en auraient besoin, à faire financièrement face à cette situation de sorte que leur continuité d'exploitation ne soit jamais menacée.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Les comptes présentés sont conformes aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) 2018-06 et 2020-08 applicables au 1^{er} janvier 2020. Ils ont été certifiés par un Commissaire aux comptes du cabinet KPMG.

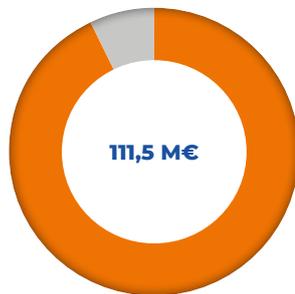
Le périmètre de combinaison des comptes est complet (104 associations) et comparable à l'exercice 2019.

ACTIVITÉ

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) SIMPLIFIÉ 2020

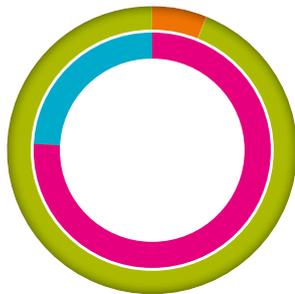
Produits et charges par origine et destination (en M€)	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine		
1. Produits liés à la générosité du public <i>dont dons, legs, mécénat</i>	103,2 96,4	103,2 96,4
2. Produits non liés à la générosité du public <i>dont parrainage des entreprises</i>	4,8 0,4	
3. Subventions et autres concours publics	3,5	
4. Reprises sur provision et dépréciations	0,4	0,4
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	3,1	1,6
Total	115,0	105,2
Charges par destination		
1. Missions sociales	57,5	53,9
2. Frais de recherche de fonds	14,7	13,8
3. Frais de fonctionnement	16,9	14,4
4. Dotations aux provisions et dépréciations	2,5	2,6
5. Impôts sur les bénéfices	0,1	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	3,8	1,9
Total	95,5	86,6
Excédent	19,5	18,6

TOTAL DES RESSOURCES 2020



103,2 M€ GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (93 %)

SALARIÉS ET BÉNÉVOLES 2020

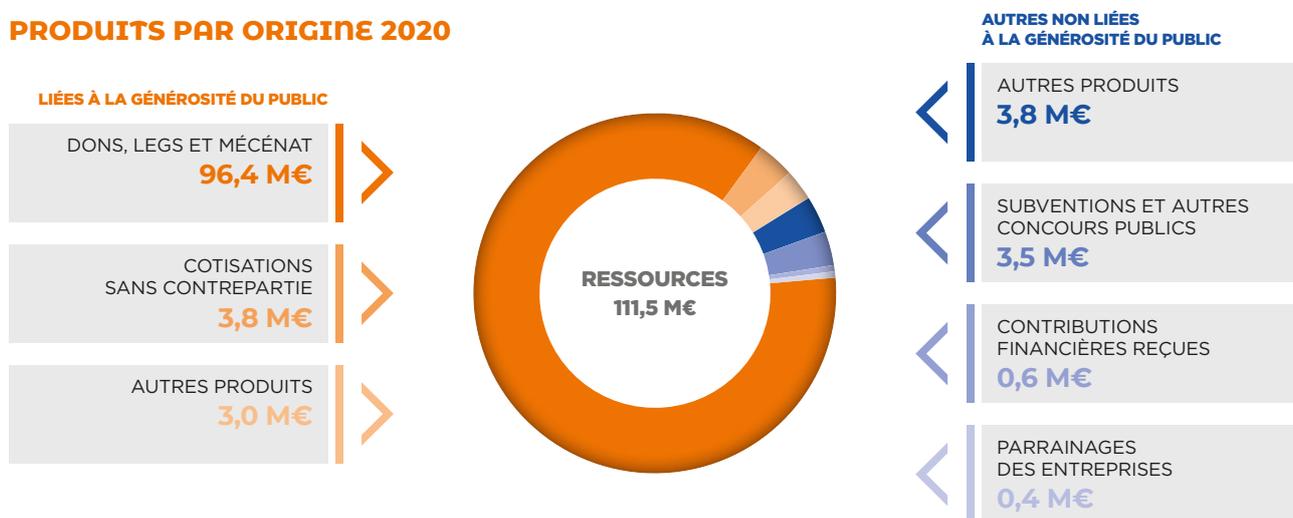


585 SALARIÉS représentant 426 ETP
8676 BÉNÉVOLES représentant 134 ETP
dont la valorisation de l'activité atteint 2,1 M€



RESSOURCES TOTALES ET LEUR UTILISATION

PRODUITS PAR ORIGINE 2020



PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC / 103,2 M€

Ces produits intègrent désormais les **cotisations des adhérents** pour 3,8 M€ lesquelles sont en diminution de 15 %, comme le nombre d'adhérents. Les dons totalisent 39,7 M€ contre 45,4 M€ en 2019 (- 5,7 M€ 13 %). Ce tassement, lié à la crise sanitaire, économique et sociale, est bien moins prononcé que ce qui avait été attendu dans les estimations à fin mars 2020. **Legs, donations et assurances vie** atteignent 55,7 M€ contre 41,8 M€ en 2019 soit + 33 %.

Cette augmentation est consécutive à la bonne renommée de la Ligue, incitant à léguer à son profit, à l'excellente réactivité de nos juristes malgré la période de confinement et à l'impact de la modification réglementaire sur la comptabilisation des produits legs.

À compter du 1^{er} janvier 2020, les produits sont comptabilisés à la date du transfert de propriété et non plus à la date de l'encaissement des ventes de biens. Cette opération a généré des produits supplémentaires pour 2,7 M€. Il y a aussi un changement de présentation de certaines charges sur legs qui ont été transférées en rubrique « Frais de recherche de fonds » pour 2,7 M€ alors qu'antérieurement elles venaient en diminution des produits correspondants.

Les **activités de mécénat** ont rapporté 0,9 M€ contre 1,1 M€ en 2019. Les **autres produits** liés à la générosité du public, sont de 3,0 M€ contre 5,6 M€ en 2019. Parmi ceux-ci, les manifestations accusent un fort recul. Elles totalisent 0,8 M€ contre 2,8 M€ en 2019. La crise n'ayant pas permis d'organiser de manifestation physique. Cette forte réduction était anticipée. Les produits financiers atteignent 0,7 M€ contre 1 M€ en 2019 consécutivement à la continuité de la baisse des taux de rémunération, depuis plusieurs exercices, sur les excédents de trésorerie placés. Les principales autres rubriques sont les activités de récupération 0,6 M€, les prestations et autres ventes 0,3 M€, les quotes-parts de générosité reçues d'autres entités pour 0,1 M€.

PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC / 4,8 M€

Le **parrainage des entreprises** a rapporté à la Ligue 0,4 M€ en 2020 contre 0,2 M€ en 2019.

Les **produits exceptionnels** pour 3,2 M€ contre 2,0 M€ en 2019 correspondent à une correction d'erreur dans un Comité départemental pour 1,4 M€ et deux ventes de sièges sociaux de Comités départementaux pour 1,7 M€.

Les **contributions financières** reçues d'autres organisations totalisent 0,7 M€ et les transferts de charges, faisant suite à des remboursements des caisses sociales, etc., atteignent 0,5 M€.

SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS / 3,5 M€

Le montant reçu de cet exercice, essentiellement par les collectivités territoriales, bien qu'inférieur à l'année dernière de 0,8 M€, reste dans la moyenne des années précédentes.

REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS / 0,4 M€

Elles présentaient 1,1 M€ en 2019 correspondant aux provisions pour retraites, aux reprises sur les dépréciations des stocks. Elles sont réduites à 0,4 M€ en 2020.

UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS / 3,1 M€

Elles correspondent à des fonds affectés par les tiers financeurs non utilisés à fin 2019 et engagés sur 2020. Ce poste atteignait 2 M€ en 2019.



CHARGES PAR DESTINATION 2020

MISSIONS SOCIALES / 57,5 M€

Ce montant a été engagé dans les quatre missions sociales de la Ligue contre 70,4 M€ en 2019 (-18 %). La **recherche** présente 30,2 M€, soit un retrait de 7,6 M€ (un rattrapage des engagements en recherche est d'ores et déjà prévu sur 2021), l'**action pour les personnes malades** à 19,0 M€ recule de 3,8 M€ et enfin la **prévention et promotion des dépistages** à 6,7 M€ diminue de 1,2 M€. La mission **société et politiques de santé** à 0,9 M€ est en retrait de 0,1 M€.

L'impact de la crise sanitaire, sociale et économique liée à la Covid-19 explique largement cette situation. Les engagements, du fait de l'absence de visibilité sur les ressources de la Ligue, ont été réduits de façon significative tant au Siège de la Fédération que dans les Comités départementaux.

Les missions sociales représentent 64,5 % des emplois (hors dotations aux provisions et dépréciations et reports en fonds dédiés de l'exercice).

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS / 14,7 M€

Les **frais de marketing** totalisent 9,3 M€ contre 10,6 M€ en 2019 et le ratio frais de marketing/dons de 21 % est stable comparé à 2019. Les **frais sur legs et assurances vie** présentent 3,9 M€ et intègrent pour la première année, suite à la réforme comptable, les frais de gestion de successions, pour 2,7 M€ (comptabilisés en 2019 en diminution des produits). Le solde correspond aux frais de la délégation libéralités et assurances vie du Siège, c'est-à-dire la masse salariale, les opérations de marketing et de communication liés à cette activité.

Les **frais sur les manifestations** et ventes sont de 1,1 M€ en 2020 contre 2,2 M€ en 2019. Les **frais de recherche de mécénat** et **parrainage** s'élèvent à 0,3 M€ en 2020 contre 0,4 M€ en 2019.

QU'EST-CE QUE LES FONDS REPORTÉS ?

Il s'agit de fonds affectés à une action précise par des tiers financeurs (donateurs, testataires, entreprises privées, collectivités territoriales...) non utilisés en fin d'exercice. On parle alors de « Reports en fonds dédiés » comptabilisés en charges avec pour contrepartie au passif du bilan des « Fonds reportés et dédiés ». S'ils sont utilisés l'année suivante on enregistre dans les produits les « Utilisations des fonds dédiés antérieurs » en diminuant la rubrique du passif, « Fonds reportés et dédiés ».

▶ RÉPARTITIONS DES ENGAGEMENTS EN MISSIONS SOCIALES ▶▶ 57,5 M€



FRAIS DE FONCTIONNEMENT / 16,9 M€

Ces frais correspondent aux services supports aussi bien pour les activités du Siège que pour certains domaines de l'activité des Comités départementaux. Ils intègrent également les opérations de communications institutionnelles. Globalement, ces frais sont en forte diminution puisqu'ils totalisaient 19,6 M€ en 2019 contre 16,9 M€ en 2020, soit -14 %. L'impact sur les coûts de fonctionnement de la crise sanitaire est manifeste. L'année 2020 s'est caractérisée par des diminutions, voire des suppressions de coûts, tels que les déplacements et les formations. Des reports de projets ont également été constatés.

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS / 2,5 M€

Elles totalisaient 0,7 M€ en 2019. Les 1,8 M€ supplémentaires s'expliquent essentiellement par l'application du nouveau règlement comptable, obligeant à comptabiliser une provision sur les dossiers de legs et assurances vie en litige.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES / 0,1 M€

Ce poste correspond aux impôts sur les revenus locatifs, sur les produits financiers et sur quelques ventes. Il est stable en comparaison à 2019.

REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE / 3,8 M€

Il s'agit des ressources affectées par des tiers financeurs sur l'exercice 2020 et non utilisées au 31 décembre 2020.

Ce poste atteignait 2 M€ en 2019.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE / + 19,5 M€

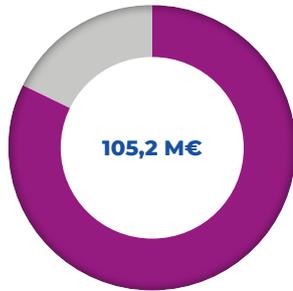
L'année 2020 se conclut par un résultat net fortement excédentaire.

Ce résultat va abonder les réserves de la Ligue, qui correspondent à 15 mois d'activité moyenne des trois derniers exercices.



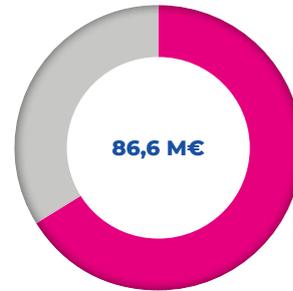
GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ET SON UTILISATION

FINANCEMENT DES CHARGES 2020 PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC



86,6 M€ DES CHARGES EN 2020
ONT ÉTÉ FINANCÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC,
SOIT 82,3 %

PART DES MISSIONS SOCIALES DANS LE TOTAL DES CHARGES FINANCÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC



54,0 M€ DE MISSIONS SOCIALES
ONT ÉTÉ FINANCÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC,
SOIT 62,3 %

► CHARGES PAR DESTINATION FINANCÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ►► **86,6 M€**



► RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (hors fonds dédiés) ►► **en 2020**





SITUATION PATRIMONIALE

BILAN SIMPLIFIÉ 2020 (M€)	SELON ANC 2018-06	SELON CRC 1999-01
	2020	2019

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	101,3	32,2	69,1	41,4
Immobilisations incorporelles	2,6	2,1	0,5	0,4
Immobilisations corporelles	87,1	29,8	57,3	29,8
<i>dont biens reçus par legs destinés à être cédés</i>	37,5	9,8	27,7	0
Immobilisations financières	11,6	0,3	11,3	11,2
ACTIF CIRCULANT	202,4	0,4	202,0	150,9
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	30,9	0	30,9	33,0
<i>dont disponibilités</i>	132,9	0	132,9	113,6
Charges constatées d'avance				1,2
TOTAL ACTIF	303,7	32,6	271,1	193,5
Engagements reçus	—	—	11,4	44,7

PASSIF	NET	NET
Fonds propres	162,2	138,7
Fonds reportés et dédiés	52,1	2,6
Provisions pour risques et charges	6,0	3,8
Emprunts	—	3,4
Dettes	50,8	44,9
Produits constatés d'avance	—	0,1
TOTAL PASSIF	271,1	193,5
Engagements donnés	3,0	6,5

Le principal impact de la réforme du règlement ANC 2018-06 réside dans le transfert du hors-bilan au bilan des libéralités acceptées par les organes compétents de la Ligue pour 27,7 M€ ainsi que des créances reçues par legs pour 32,0 M€. Il a également été constaté des dettes sur legs. Les exercices précédents, ces montants figuraient en « engagements reçus » dans le hors-bilan.

Le poste « Fonds reportés liés aux legs et donations » au passif du bilan atteint 48,8 M€ et correspond aux legs approuvés par les instances de la Ligue non vendus au 31 décembre 2020.

Toujours selon la nouvelle réglementation comptable, une provision pour risques sur des litiges concernant des contrats d'assurances vie a été comptabilisée au passif pour 1,6 M€.

Ces modifications consécutives à l'application de la réglementation représentent l'essentiel de l'augmentation de 40 % du montant du total du bilan comparé à 2019.

ÉVÉNEMENT POST-CLÔTURE

Le Professeur Axel Kahn, Président de la Ligue qui a impulsé des réformes pour un meilleur fonctionnement de la Ligue a décidé, pour des raisons personnelles, de se retirer de la Présidence de la Ligue. Le Conseil d'administration a élu le Professeur Daniel Nizri, auparavant vice-Président de la Ligue, comme Président.

RÉSERVES FINANCIÈRES

La Ligue vit grâce à la générosité du public depuis sa création. Cette spécificité rend ses ressources particulièrement sensibles à la conjoncture générale et à la multiplication des sollicitations dont la population fait l'objet.

Aussi, la Ligue contre le cancer procède à une gestion prudente de ses fonds pour garantir le respect des engagements pluriannuels en cas de baisse conjoncturelle de ses ressources. En raison de la crise sanitaire, sociale et économique liée à la Covid-19, l'année 2020 a présenté de réelles difficultés à se projeter dans les engagements financiers, d'où une diminution financière significative de ses missions sociales.



De bonnes surprises sur les ressources legs et assurances vie ont été constatées, contrebalançant largement la diminution des dons collectés. Ceci, couplé à la diminution des engagements a eu pour conséquence une augmentation des réserves à fin 2020.

La Ligue a la volonté de ne pas thésauriser à l'excès en mobilisant les fonds qui lui sont confiés dans des actions de qualité pour faire reculer le cancer et ses conséquences. L'année 2020 a été particulière, 2021 est également bien perturbée par cette crise. L'objectif est néanmoins d'engager davantage dans les missions sociales et de diminuer les réserves.

Le volume de trésorerie de fin d'année s'explique par la part très significative des dons et des legs encaissés en fin d'exercice. Les engagements inscrits au passif du bilan en fin d'année, principalement en matière de recherche, sont généralement honorés dès le premier trimestre de l'année suivante. Les excédents de trésorerie des Comités départementaux et ceux du Siège de la Fédération sont placés pour l'essentiel sur des supports sécurisés et disponibles.

UNE GESTION VIGILANTE ET RIGoureuse

L'ÉVALUATION

La majeure partie des engagements financiers de la Ligue concerne la recherche. Pour cette raison, cette dernière fait l'objet d'une évaluation pointue.

L'évaluation des équipes et projets de recherche soutenus par la Ligue se fait dans chaque étape du projet :

- **en amont :** les projets déposés dans le cadre des appels à projets de la Ligue, aussi bien au niveau national que régional, font objet d'une expertise rigoureuse de la part de commissions d'experts indépendants de la Ligue et ayant signé des déclarations de liens d'intérêt. Ces expertises sont discutées lors de sessions plénières et la liste des projets méritant d'être financés est approuvée par le Conseil Scientifique National ou Régional. Les engagements budgétaires relatifs à ces projets sont approuvés par le Conseil d'Administration (national ou départemental) ;
- **pendant :** des rapports d'activité scientifique et budgétaire, finaux ou intermédiaires (pour les projets pluriannuels), sont demandés aux porteurs. L'avancement, aussi bien scientifique que des dépenses budgétaires, est évalué par les experts de la Ligue. L'avis positif des instances scientifiques conditionne la poursuite du financement le cas échéant ;
- **après :** un suivi des résultats, issus des travaux financés, est effectué à travers le suivi des publications et communications scientifiques afférentes. Des chercheurs sont également invités à présenter leurs travaux lors des événements de communication grand public organisés par la Ligue à chaque échelon.

ORGANES INTERNES D'ANALYSE ET DE CONTRÔLE

Soucieuse de répondre aux attentes légitimes des donateurs en matière de rigueur de gestion et de transparence des comptes, la Ligue contre le cancer est soumise à différents contrôles internes et externes et d'analyse des équilibres financiers.

LE COMITÉ FINANCIER

Sa mission consiste à conseiller le Conseil d'administration sur les grands équilibres budgétaires, en particulier sur les comptes du Siège de la Fédération mais aussi dans le cadre des comptes combinés de la Ligue.

Il donne un avis sur le budget du Siège et examine chaque trimestre les écarts entre la projection budgétaire, la prévision initiale et les chiffres de l'année précédente. Il examine également la trésorerie et les placements du Siège de la Fédération et en informe le Conseil d'administration.

LE COMITÉ DE PLACEMENTS

Il sélectionne les supports de placements pour y loger les excédents de trésorerie du Siège de la Fédération en respectant scrupuleusement la charte des placements financiers votée par le Conseil d'administration fédéral.

LE COMITÉ D'AUDIT INTERNE

Sa mission est d'évaluer, de prévenir et de contrôler les risques financiers et non financiers potentiels auxquels la Fédération (son siège et les Comités départementaux) est susceptible d'être exposée par ses activités. Elle consiste notamment à s'assurer de la formalisation de la mise en œuvre et du respect des procédures de contrôle interne et des obligations réglementaires, ainsi que d'assurer un suivi périodique de la mise en œuvre des orientations de la Fédération.

ORGANES EXTERNES DE CONTRÔLE

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les comptes sociaux et combinés de la Ligue sont certifiés par le commissaire aux comptes associé du cabinet KPMG.

Celui-ci a été nommé à l'Assemblée générale de 2015, pour une durée de 6 ans. Dans le cadre de ses travaux d'audit des comptes combinés, il effectue, chaque année, une mission dans plusieurs Comités départementaux. Durant son mandat, le commissaire aux comptes a procédé à un audit approfondi de la sécurité des systèmes d'information de la Ligue.

Par ailleurs, chacune des 103 associations de la Ligue a elle-même un Commissaire aux comptes. Il s'agit d'une disposition statutaire.



LE DON EN CONFIANCE

La Ligue contre le cancer est labellisée par le Don en Confiance, association Loi 1901 de droit privé, créée en 1989, qui rassemble près de 100 associations et fondations caritatives. Cet organisme

a la volonté de préserver et développer une relation de confiance entre les donateurs et les associations accomplissant des missions d'intérêt général.

En s'appuyant sur une charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public et de l'utilisation des fonds collectés, en veillant à l'engagement de l'association sur les principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales.

En adhérant de façon volontaire dès sa création au Don en Confiance, la Ligue contre le cancer s'engage au respect de sa charte de déontologie, dont deux contrôleurs assurent un contrôle continu au Siège de la Fédération et dans quelques Comités départementaux. La Commission d'agrément du Comité du Don en Confiance, après une étude approfondie du rapport des contrôleurs, a renouvelé sa labellisation triennale à la Ligue contre le cancer en 2019.

LA COUR DES COMPTES

L'une des missions de la Cour des comptes est le contrôle de l'emploi des ressources issues de la générosité du public.

Le dernier rapport sur la Ligue contre le cancer, publié en février 2015, est consultable sur le site www.ccomptes.fr.

Les données financières de « L'essentiel 2020 » sont issues des comptes combinés 2020 ainsi que du rapport annuel correspondant.



LIGUE CONTRE LE CANCER

14 rue Corvisart - 75013 Paris

01 53 55 24 00

eric.bertocco@ligue-cancer.net

